

Comment acheter vos titres-services ?

Commander des titres-services

Dès réception de votre **numéro d'utilisateur** de Sodexo, il ne vous restera plus qu'à commander vos titres-services par **virement** sur **le compte bancaire de Sodexo**.

ATTENTION : A partir du **1er janvier 2016**, la compétence des titres-services est confiée aux trois Régions. Sodexo reste l'émetteur unique des titres-services mais le n° de compte de Sodexo via lequel vous devez commander vos titres-services a changé **en fonction de la région où vous habitez** :

- Bruxelles-Capitale : BE28 0017 7246 3620
- Wallonie : BE15 0017 7247 4330
- Flandre : BE41 0017 7246 2610

(Voir aussi <http://www.titresservices2016.be/> pour plus d'infos sur les changements 2016)

2 règles importantes :

- La commande est de **minimum 10 titres-services** (90 €) et un **multiple de 9 €**.
- Seul votre **numéro d'utilisateur** doit être inscrit en **communication structurée** de votre virement.

2 conseils :

- Soyez attentifs au fait que vos titres-services ne sont **valables que pendant 8 mois**. Il est toutefois possible de se faire rembourser en cas de non-utilisation, **selon certaines modalités**.
- Si vous souhaitez commander régulièrement une quantité fixe de titres-services, nous vous conseillons d'introduire auprès de votre banque un **ordre permanent**. Cette démarche vous facilitera la vie et évitera les oublis de commande.

Choix entre titres-services électroniques ou papier

Lorsque vous vous êtes inscrit auprès de Sodexo, vous avez dû faire le choix entre deux types de titres-services :

1. Les titres-services électroniques :

Il s'agit d'un système de **portefeuille électronique** très pratique que nous vous conseillons vivement car il présente de nombreux **avantages** par rapport aux titres-services papier.

Dès réception de votre paiement, les titres-services achetés sont placés dans ce portefeuille virtuel, qui fonctionne comme un compte.

Après avoir effectué ses prestations, l'aide-ménagère devra utiliser votre **ligne fixe ou son mobile** pour composer un numéro gratuit et encoder ses prestations.

Ces heures prestées seront automatiquement déduites de votre compte électronique dès que vous aurez vous-même confirmé cette prestation.

La **gestion** de ce portefeuille, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe, se fait via le site soeasy.sodexo.be où vous disposerez d'un **Espace Personnel**.

2. Les titres-services papier :

Ce sont des **chèques imprimés**. Les couleurs varient en fonction de la région.

Ils vous seront envoyés par la poste endéans les **10 jours après réception de votre paiement**.

L'utilisateur date et signe les titres-services et remet au travailleur un titre-service par heure prestée.

